

Contez-nous les sciences

Concours de vulgarisation scientifique

Règlement édition 2024-2025

CANDIDATURES
Jusqu'au 13 avril 2025

La Chaire AgroSYS (www.agrosys.fr) accompagne la transition agro-écologique par l'ingénierie et la formation. Interface entre les mondes scientifiques et les acteurs des territoires et des filières, entre le public et le privé, elle encourage la mise en place de projets permettant de renforcer la durabilité des agrosystèmes. Dans l'idée de rendre plus facile l'accès aux contenus scientifiques autour de l'agroécologie, la Chaire AgroSYS lance le concours **Contez-nous les sciences !**, un concours de vulgarisation scientifique adressé aux étudiants et jeunes diplômés de l'Institut Agro.

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU CONCOURS

L'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dénommé l'Institut Agro, ci-après désigné l'Institut Agro (Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel), ayant son siège au 42 rue Scheffer 75116 PARIS, agissant pour le compte de sa fondation universitaire, la Fondation Institut Agro, et de la Chaire AgroSYS, lance le concours « Contez-nous les sciences ». Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives présentant un réel intérêt dans la vulgarisation et démocratisation des concepts et théories scientifiques autour de l'agroécologie.

L'agronomie, l'écologie, la biologie, la chimie... sont des disciplines très passionnantes mais parfois difficiles à approcher pour une oreille inexpérimentée. L'idée de ce concours est de rapprocher les sciences à la culture et à la société.

Comité d'organisation :

Pour favoriser le bon déroulement du concours, il est créé un comité d'organisation composé des membres du comité de direction de la chaire AgroSYS et d'Agricomics. En collaboration avec la société Agricomics, la chaire proposera une réunion de présentation au lancement du concours.

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, contactez Elsa BALLINI elsa.ballini@supagro.fr

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats

Peuvent candidater au concours :

- Les étudiants inscrits dans un des établissements de l'Institut Agro ;
- Les anciens étudiants, diplômés d'un des établissements de l'Institut Agro.
- Les associations dont l'un des membres du bureau est un étudiant suivant un cursus à l'Institut Agro sont également éligibles.

Les projets

Tout projet présenté doit satisfaire aux critères généraux suivants sur le fond et sur la forme :

- Être un projet personnel présentant une certaine originalité et créativité.
- Relever des thématiques de l'établissement (alimentation, agriculture, environnement, paysage ...).
- Contribuer à la transition écologique et/ou au développement des territoires et mettant l'accent sur des pratiques environnementales et/ou sociales vertueuses.
- Faire preuve de faisabilité et d'ambition par rapport aux suites et retombées éventuelles.

Le projet peut traiter de thématiques et disciplines diverses : agronomie, sciences sociales, technologies, environnement, etc. en lien avec la transition agroécologique.

Tous les formats de vulgarisation sont acceptés : vidéo, blog, journaux, BD, poster, webdocumentaire, podcast, jeux, etc.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Tout candidat souhaitant participer au concours « Contez-nous les sciences » doit retourner, uniquement par courriel à l'adresse elsa.ballini@supagro.fr, avec pour objet « Candidature Contez-nous les sciences ! 2024 ».

Dossier de candidature

Le support de présentation du projet est libre (soyez synthétiques & innovants !).

Il devra comprendre à minima :

1- Les coordonnées du candidat, référent sur le projet (et de l'association le cas échéant) ;

NOM / Prénom :

Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

E-mail personnel :

Statut actuel : Etudiant Actif

Cursus suivi (niveau et nom de la formation, nom de l'établissement) :

Année d'obtention du dernier diplôme :

Situation professionnelle :

Si le projet est réalisé en groupe, rajouter le tableau ci-dessous pour présenter les autres membres de l'équipe-projet :

NOM	Prénom	Cursus suivi (niveau et nom de la formation, nom de l'établissement)	Statut actuel (étudiant / diplômé)	Compétences /répartition des rôles

2- Le descriptif du projet (≈ 2 000 mots maximum) :

- **La thématique et l'objectif du projet ;**
- **Le support de vulgarisation choisi ;**
- **Le plan de réalisation**, avec les différentes étapes de conception du support

Pour chaque typologie de support, une taille maximale est recommandée :

- Scénario ou prototype de vidéo : 1 min à 20 min maximum
- Maquette d'article de blog/journal : 500 à 2000 mots
- Bande dessinée : 3 cases ou 1 planche (6 à 12 cases) à 3 planches maximum
- Maquette de Poster de format A2 (80 x 20 cm)
- Prototype de jeux de cartes, plateau, ...

D'autres types de supports hybrides pourront être étudiés à condition de respecter la finalité de vulgarisation scientifique du concours.

- **Un corpus scientifique** (les références) ;
- **Un planning prévisionnel de la production du support**

3- Une note expliquant en quoi ce projet peut intéresser spécifiquement la Chaire AgroSYS (10 lignes maximum) ;

Le dossier de candidature est à remettre jusqu'au 13/04/2025 inclus.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de participation tant de forme (délai, qualité de présentation et de rédaction, format, etc.) que de fond (voir Article 2 et 3) ne sera pas validé. Toute tentative de fraude entraînera l'annulation immédiate de la participation.

ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION

Un jury pluridisciplinaire composé des membres de la Direction scientifique de la Chaire AgroSYS, des structures membres et partenaires de la chaire, examinera les candidatures. Les lauréats du concours seront informés au plus tard le 05 mai 2025 et les résultats seront publiés sur la page web de la Chaire AgroSYS (www.agrosys.fr) à cette date.

Prix décernés

La Chaire partenariale AgroSYS engage un montant totale de 1000 € pour ce concours, avec l'attribution de 3 prix selon le classement suivant :

- 1^{er} prix de 500€
- 2^e prix de 300€
- 3^e prix de 200€

Un accompagnement sera aussi proposé par la Chaire AgroSYS et adapté selon le niveau d'avancement des projets lauréats :

- Vérification et renforcement du corpus scientifique en s'appuyant sur une recherche bibliographique, des articles scientifiques, de la littérature grise ;
- Finalisation du choix de support de vulgarisation ;
- Valorisation et diffusion des projets lauréats : publication sur le site internet de la Chaire, participation à des événements, partenariats, etc.

ARTICLE 5 : CALENDRIER

- **18 décembre 2024** : ouverture des inscriptions
- **13 avril 2025 23h59** : date limite de dépôt des projets
- **05 mai 2025** : sélection des projets et annonce sur le web de la chaire AgroSYS

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES LAURÉATS

Les lauréats du concours s'engagent à céder les droits de diffusion et de reproduction des livrables à la Chaire AgroSYS dans le cadre de ses missions (formation, diffusion de connaissances, sensibilisation) et aux partenaires pour promouvoir le concours et leurs appuis à celui-ci.

Les lauréats s'engagent à promouvoir la Chaire AgroSYS et faire figurer son logo et le logo des partenaires de la Chaire sur tous leurs supports de communication ainsi que sur tous les livrables du projet.

ARTICLE 7 : CLAUSES DE RÉSERVES

Le comité d'organisation se réserve le droit, sans engager sa responsabilité :

- De modifier la valeur globale de la dotation ou le nombre de prix énoncés en cas d'un nombre insuffisant de projets retenus.
- De proroger, d'écourter, de modifier le calendrier de déroulement ou d'annuler la présente opération, si la qualité des projets présentés est insuffisante ou si le nombre de candidatures est insuffisant.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT ET OBLIGATIONS

La participation au concours et le dépôt de dossier de candidature entraînent, pour les participants, l'acceptation de l'ensemble des clauses du présent règlement.

Les lauréats s'engagent à n'utiliser les dotations que dans le cadre de la réalisation du projet.

A cet effet, à la demande de l'Institut Agro, les lauréats s'engagent à fournir un an après la remise du prix un bilan du projet. Celui-ci pourra rester confidentiel à la demande expresse du candidat.

Le comité d'organisation et le jury s'engagent à ne pas diffuser les coordonnées des participants sans accord préalable des intéressés, ni aucune information confidentielle relative au projet.

ARTICLE 9 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le dossier de candidature sont à destination du comité d'organisation et du jury du concours. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, chaque candidat inscrit au concours dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Montpellier, le 17 décembre 2024

Pour l'Institut Agro, agissant dans le cadre des activités
de la Chaire partenariale AgroSYS.
Mme Agathe ESPOSITO
Déléguée Générale
de la Fondation de l'Institut Agro